

700 - Aménagement du territoire

**Rapport annuel sur la situation en
matière de développement durable**

Rapport n° CD/2018/128

Service Chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le développement durable, à l'interface des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, imprègne toutes les politiques et actions du Département :

- Son organisation et sa gestion des ressources humaines, sa gestion financière (en particulier en se désendettant), sa politique d'achat responsable, la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre le gaspillage et la réduction de la production de déchets.

- Son action au bénéfice des hommes et des territoires bas-rhinois :

o en faveur de l'épanouissement des Bas-Rhinois, la lutte contre la précarité et l'éducation citoyenne,

o en faveur du développement du territoire pour un urbanisme et un habitat, plus durables, pour des territoires ruraux accessibles, permettant de concilier l'activité humaine et la préservation des espaces.

Ces actions sont conçues et mises en œuvre au plus près des habitants et des territoires, de manière transversale et partenariale avec l'ensemble des forces vives du territoire, et de manière ouverte sur les territoires voisins et sur l'Europe. Elles s'inscrivent en particulier dans le cadre de la nouvelle ambition de transition énergétique organisée autour de 4 axes, présentée au vote de l'assemblée le 13 décembre 2018.

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement dans le rapport Brundtland (« notre avenir à tous »), « le développement durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins ».

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a introduit pour les Départements l'obligation de présenter un Rapport Annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le Décret n°2011-687 du 17 juin 2011. Le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable à savoir :

- **La lutte contre le changement climatique,**
- **La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains,**
- **La transition vers une économie circulaire.**

Ces finalités traduisent bien une vision de responsabilité sociétale pour le présent et pour le futur, au sein de laquelle les dimensions sociales, économiques et environnementales sont liées.

Le Département du Bas-Rhin est engagé de longue date dans cette démarche de responsabilité environnementale et sociétale. Cet engagement s'est notamment traduit par l'adoption dès 2006 d'un agenda 21 départemental.

La plupart des politiques départementales ont fait l'objet d'une révision ces trois dernières années, portée par des valeurs d'engagement, de priorité donnée à l'humain, au travail et à l'innovation, dans un souci d'efficacité de l'action, de proximité et d'utilité pour les habitants.

Le présent rapport comporte deux parties :

- L'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- L'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes menés par la collectivité.

Il souligne les dimensions qui présentent un lien particulier avec les 5 finalités du développement durable sans toutefois retracer de manière exhaustive l'intégralité de l'activité du Département.

1) LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ORGANISATION ET LA GESTION DE LA COLLECTIVITE

Forte de 3 600 agents, en charge de la gestion d'un patrimoine de plus de 200 bâtiments, de plus de 3 400 km de voirie, de plus de 1 000 km de pistes cyclables départementales, du canal de la Bruche, la collectivité départementale s'est engagée dans une gestion durable, économe et efficace de ce patrimoine.

Cet engagement s'est traduit à chacun des niveaux de l'organisation administrative et politique :

1-1 Les ressources humaines : un accompagnement global et de proximité des agents

La finalité : l'épanouissement de tous les êtres humains

L'accompagnement vise à faciliter la progression des agents dans leur carrière, à aider ceux qui font face à des difficultés, d'ordre personnel ou professionnel, et à leur faire bénéficier d'une meilleure qualité de vie au travail.

Différents moyens sont notamment mis en œuvre :

- Une **déléguée aux relations humaines**, mobilisée depuis septembre 2016 en accompagnement de proximité et humain pour les équipes, agissant sur la mobilisation et le bien-être des équipes,
- Mise en place du **coaching interne** fin 2017 : accompagnement personnalisé pour développer les potentiels de chacun, atteindre un objectif professionnel, mobiliser les compétences et les ressources,
- **Plan seniors** : préparation aux départs en retraite (un volet information des agents, un volet formation pour les futurs retraités et un volet préparation à la transmission des compétences),

- **Mission handicap à la DRH depuis 2016** : accompagnement spécifique des agents du Département en situation de handicap (prise en charge des équipements individuels, formations spécifiques, interprétariat en langue des signes, aménagement de postes ...),
- **2 assistantes sociales du personnel,**
- **Accompagnement psychologique** :
 - o Médiation interpersonnelle en cas de difficulté dans une équipe,
 - o Accompagnement psychologique sur demande des agents à la suite d'une agression ou pour faire face à une situation personnelle ou professionnelle compliquée,
- **Le compte épargne temps solidaire** : permet de soutenir des collègues, en situation d'aidant familial ou en situation difficile, en les faisant bénéficier d'autorisations d'absences exceptionnelles. Il est alimenté par des heures de bénévolat réalisées par les agents lors d'opérations spéciales organisées par le Département, et par des dons de jours de congés.
- **L'action sociale** :
 - o Participation à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance,
 - o Fonds de solidarité : secours financier exceptionnel aux agents confrontés à des difficultés financières momentanées,
- **La mise en place du télétravail** : après une phase d'expérimentation au bénéfice de 95 agents dont l'évaluation avait souligné l'intérêt, le cadre de l'organisation du télétravail a été approuvé par l'Assemblée plénière en décembre 2017 pour une mise en œuvre à compter de 2018. En juillet 2018, 250 agents (**soit près de 9% des agents du Département**) bénéficient d'une convention leur permettant de bénéficier d'une modalité de télétravail. Cette organisation leur permet notamment de réduire le nombre de déplacement, de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, de gagner en autonomie et en proximité avec les usagers.

1-2 La gestion financière maîtrisée : ne pas laisser une charge de la dette trop importante aux générations futures

La finalité : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Une bonne maîtrise budgétaire est une condition essentielle pour préserver des leviers d'action de manière durable au bénéfice des habitants et du territoire bas-rhinois et éviter aux générations futures la prise en charge d'une dette excessive.

Dans cet esprit, le Département a engagé depuis plusieurs années une démarche de rétablissement de marges de manœuvres financières sur les bases des principes suivants :

- Pas de hausse de la fiscalité,
- Pas d'augmentation du stock de la dette,
- Maintien d'une section d'investissement à hauteur de 120 M€,
- Contenir les dépenses de fonctionnement de l'administration.

Depuis 2016, le Département s'est ainsi désendetté, la dette s'étant réduite de 714 M€ en 2015 à un montant prévisionnel de 605 M€ fin 2018. Le ratio de désendettement est passé de 5.6 à 3.9 années fin 2017.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce à une révision des politiques publiques et à une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration générale. Ils ont été reconnus par la Chambre Régionale des Comptes, la Cour des Comptes et les agences de notation, Standard & Poor's et Moody's, qui ont attribué un double A au Département.

1-3 Le développement durable dans les marchés publics : pour une politique d'achat responsable

La finalité : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Dans le cadre de la politique d'achats 2018/2020, de nouveaux axes ont été définis. Ils relèvent notamment :

- Du domaine des économies (fonctionnement et investissement),
- De la dimension sociale (clauses d'insertion des publics éloignés de l'emploi et marchés réservés au secteur du handicap),
- Du dialogue avec les entreprises, notamment locales (sourcing, événements...).

Le développement durable fait partie intégrante de la politique d'achats du Département, au regard de la dimension sociale :

- Les clauses d'insertion sociale :

Il s'agit de définir un nombre d'heures que l'entreprise attributaire du marché devra réaliser avec des publics éloignés de l'emploi (dont les bénéficiaires du RSA).

Depuis le début de l'année 2018, dans le cadre de la politique d'achats de la collectivité, les missions, directions et services du Département ont l'obligation de demander l'avis du Relais Chantier pour la mise en œuvre de clauses d'insertion pour tous les marchés de plus de 90 000 €. Le Relais Chantier est une association dont le but est de favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi. Dans le cadre d'un partenariat avec le Département, Relais Chantier est en charge de la définition du nombre d'heures pour tous les marchés supérieurs à 90 000€, de la rédaction des clauses et du suivi des publics et des entreprises. **L'objectif fixé pour la collectivité en 2018/2019 est de 20 000 heures réservées aux publics éloignés de l'emploi.**

- Les marchés réservés au secteur du handicap :

L'objectif est de pérenniser les marchés réservés à ce secteur et de prospecter de nouvelles possibilités de confier des marchés aux structures en charge du handicap (Établissements et services d'aide par le travail – ESAT – et entreprises adaptées). **En 2017, environ 270 000€ d'achats ont été réalisés auprès des structures de ce secteur (nettoyage, entretien d'espaces verts, blanchisserie...).**

Certains marchés prennent en compte les aspects environnementaux : critères de choix des offres, clauses d'exécutions, achats respectueux de l'environnement sont les leviers principaux utilisés par les acheteurs. **Une réflexion est engagée en vue de l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) afin de promouvoir les actions de la collectivité dans les achats durables.**

1-4 Le parc de véhicules du Département : des véhicules plus propres pour une utilisation partagée et maîtrisée

La finalité : la lutte contre le changement climatique

Ce parc se compose en 2017 de :

- 409 véhicules légers dont 260 en motorisation essence ou GPL,
- 103 véhicules utilitaires dont 12 en motorisation essence ou GPL,
- 86 fourgons en motorisation diesel,
- 25 fourgons pour le transport de personnes en motorisation diesel,
- 140 engins (tracteurs, camions) en motorisation diesel.

Soit au total 763 véhicules dont 45 véhicules du parc automobile du foyer de l'enfance qui ont été intégrés en 2015. Le parc de véhicules légers est passé de 491 véhicules en 2011 à 409 en 2016.

Ces véhicules ont parcouru 7 245 438 km en 2017 contre 8 441 573 km en 2011.

Une part de ce parc sera progressivement composée de véhicules électriques. A la fin 2018, le Département disposera de 12 véhicules électriques, testés aujourd'hui par des agents, avec une stratégie de développement qui sera précisée à l'issue de cette phase d'expérimentation.

Il est également prévu de mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif d'étudier les modalités de développement de bornes électriques sur le territoire, éventuellement en partenariat avec d'autres collectivités et établissements publics.

En parallèle, une étude est en cours pour évaluer l'intérêt de doter les voitures de boîtiers E85 destinés à offrir la possibilité d'utiliser des carburants à base d'éthanol.

1-5 L'énergie et le patrimoine bâti : consommer moins et privilégier les énergies renouvelables

La finalité : la lutte contre le changement climatique

En 2016, la consommation du patrimoine bâti du Département s'est élevée à 89 000 MWH, soit l'équivalent d'une ville de 5 100 foyers, pour un coût global (électricité, chauffage et eau) de 5.5 M€.

Les investissements réalisés depuis 2009 ont permis au Département de bénéficier de recettes au titre des cessions de certificats d'économies d'énergie, pour un montant de 1.2 M€.

La part de l'énergie renouvelable est de 10 à 15%.

Le Département se fixe comme objectif de réduire la consommation d'énergie des bâtiments de 40% en 2030 par rapport à 2010, et de recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des consommations des bâtiments d'ici 2030.

Pour y parvenir, différents leviers seront mobilisés :

- Un suivi précis des consommations (développement de la télérelève),

- Recourir aux appels d'offres groupés avec d'autres collectivités pour mieux maîtriser les coûts et acheter une part d'énergie verte. Le nouveau marché de fourniture d'électricité prévoit à cet égard l'achat d'environ 20 000 Mwh d'électricité verte pour les bâtiments et collèges départementaux,
- Développer la domotique et les outils de régulation,
- Sensibiliser et accompagner les agents techniques,
- Développer un programme d'isolation performante des bâtiments, en particulier les plus anciens.

1-6 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La finalité : la lutte contre le changement climatique

Le Département a publié le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce bilan porte sur les émissions au cours de l'année 2016. **Les émissions liées aux activités du Département s'élevaient en 2016 à 28 825 tonnes d'équivalents CO₂, traduisant une baisse de 8% par rapport à 2011.**

Ces émissions se répartissaient en 2016 de la manière suivante :

- Collèges : 40% des émissions,
- Transport en commun et bacs rhénans : 43%,
- Parc routier : 7%,
- Bâtiments administratifs et moyens techniques : 7%.

A noter que la compétence transport (hors bacs rhénans) a été transférée à la Région en 2017, ce qui réduira à l'avenir considérablement le périmètre des activités émettrices de GES du Département.

La baisse par rapport à 2011 s'explique essentiellement par les travaux réalisés sur les bâtiments et la rationalisation dans l'organisation (territorialisation de certains services, généralisation de l'utilisation des véhicules en pool...).

En projet, l'acquisition progressive de véhicules électriques, et le programme de modernisation des bâtiments et des collèges permettront de poursuivre la baisse des rejets de GES.

1-7 La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets

La transition vers une économie circulaire

La lutte contre le changement climatique

Le Département a engagé depuis plusieurs années des actions visant à lutter contre le gaspillage et la production de déchets.

Ces actions, qui ont fait l'objet d'une contractualisation avec l'ADEME jusqu'en 2016, portaient sur différentes thématiques :

1-7-1 La réduction de la consommation de papier

La consommation de papier concerne d'une part l'impression au sein des services et d'autre part les travaux d'impression réalisés par l'imprimerie.

- L'impression par les imprimantes représentait en 2017 : 7 375 000 feuilles (environ 37 tonnes), soit sensiblement le même volume qu'en 2016,
- Les impressions confiées au service d'imprimerie ont représenté :
 - 9 tonnes de papier soit 1 800 000 feuilles en 2015,
 - 4 tonnes de papier soit 800 000 feuilles en 2016,
 - 7 tonnes de papier soit 1 400 000 feuilles en 2017.

L'essentiel de la consommation de papier provient par conséquent des imprimantes copieurs installées à proximité des services. Le volume d'impression a pu être significativement réduit il y a 3 ans, à l'issue du déploiement d'imprimantes mutualisées (nombre de copieurs et d'imprimantes divisé par deux).

1-7-2 Réduire le gaspillage alimentaire dans les collèges

Le Département s'est mobilisé pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Il s'agit à la fois d'un enjeu éthique, éducatif et économique.

En effet le coût du gaspillage dans les écoles a été chiffré par l'ADEME à environ 10% du coût des denrées, soit 600 000 € par an pour les collèges publics.

L'objectif du Département est de limiter les retours plateau à 80g/convive et 120 g de déchets alimentaires totaux.

Des mesures de réduction de gaspillage ont été réalisées depuis 2012 dans 38 collèges. Les pesées réalisées dans un premier temps par des jeunes volontaires en service civique sont confiées depuis 2018 directement aux collèges.

Le Département a également participé en 2017/2018 à l'appel à projet financé par l'ADEME « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ».

Les résultats obtenus en 2018 : 109 g en moyenne pour les retours d'assiette par convive et 150 g de déchets alimentaires totaux.

Les leviers d'amélioration de ces résultats porteront sur :

- La formation des cuisiniers : programme de formation mis en place avec l'ARIENA,
- La sensibilisation des collégiens (ARIENA et jeunes volontaires en service civique),
- La poursuite des investissements : bars à salade (43 déjà installés), cellules de refroidissement (20 déjà installés), gâchimètres (20), tables de tri (8),
- L'expérimentation des systèmes « grandes faim/petite faim ».

En 2019 sera testé « le mois de mars = mois de la pesée » ; tous les collèges réaliseront les pesées en même temps sur 4 semaines.

1-7-3 La suppression de l'usage des pesticides

Le Département s'est engagé dès 2010 dans une démarche de suppression progressive de l'utilisation de pesticides sur l'ensemble de son domaine : espaces verts des collèges et des dépendances vertes routières en particulier, anticipant ainsi une disposition réglementaire.

Des solutions d'entretien alternatif ont été testées, accompagnées de démonstrations et d'action de sensibilisation des agents. Cette démarche a permis d'aboutir à une suppression complète de l'utilisation de pesticides depuis 2 ans, en adaptant mieux l'entretien aux besoins et aux attentes, et en préservant la santé des agents, pour un coût globalement maîtrisé.

1-7-4 La gestion des déchets et des résidus de fauche des bords des routes

Le Département a en charge la gestion et l'entretien de plus de 3 400 km de dépendances vertes le long des routes et notamment leur fauchage et leur nettoyage.

Le programme de fauchage vise à limiter le nombre de passages aux nécessités d'entretien des abords. Toutes les routes font l'objet d'un premier passage au printemps sur une largeur d'environ 1 m, ce qui permet de préserver également la biodiversité dans ces espaces. Le fauchage intégral intervient au cours du 2ème semestre selon les conditions météo. Les résidus de fauche restent sur place.

Cette organisation constitue un bon compromis entre les besoins d'entretien, la prise en compte de la biodiversité et la limitation des coûts.

Une réflexion a été engagée sur la pertinence d'organiser le ramassage des résidus de coupe afin de les valoriser dans des unités de méthanisation, en plein développement sur le territoire bas-rhinois.

L'intérêt économique de cette démarche est à affiner car le ramassage pourrait générer des coûts supplémentaires que la valorisation en méthanisation ne pourra peut-être pas couvrir. Une concertation avec des gestionnaires d'unités de méthanisation est en cours.

1-7-5 Les déchets ramassés sur les dépendances routières

Bien souvent les bords de route font également l'objet de dépôts sauvages de déchets de diverses natures dont le ramassage régulier pourrait être valorisé en méthanisation. La généralisation de la redevance incitative pour le financement du service public de collecte des ordures ménagères est souvent suspectée d'être à l'origine d'un accroissement des dépôts sauvages en bord de route.

Un inventaire de ces déchets a été réalisé avec définition de filières autorisées pour leur élimination.

Les déchets recensés sont :

- Les sables de balayage : environ 1 600 tonnes/an ; Ils ont fait l'objet d'analyses de caractérisation confirmant leur caractère inerte et sont recyclés sur des chantiers ou autres sites reconstitués,
- Les déchets banals : il s'agit des déchets issus des poubelles installées en bordure de route, des déchets récupérés lors des opérations de ramassage (Osterputz), ainsi que des ramassages réguliers au fil de l'année. Ces déchets évalués à environ 150 m³/an sont retraités dans des installations de traitement d'ordures ménagères,
- Les pneus : des pneus usagés sont régulièrement ramassés en bord de route en quantité très variable. Ils sont retraités sur des installations spécialisées.

Afin de limiter les dépôts sauvages, et d'optimiser le coût de leur élimination, une concertation avec les collectivités en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères sera engagée.

2) LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Le Département, par la mise en œuvre de ses politiques, dispose de nombreux leviers d'actions au bénéfice du développement durable sur le territoire.

Ils concernent aussi bien les politiques sociales que l'aménagement du territoire.

2-1 Accompagner les Bas-Rhinois à tout âge de leur vie

De l'enfance au grand âge, de la solidarité pour les personnes en situation de précarité, au sport et à la culture pour tous, chaque Bas-Rhinois bénéficie de l'action du Département.

2-1-1 Un avenir pour nos enfants : le Plan d'Action Enfance Jeunesse Famille 2018 – 2023

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations L'épanouissement de tous les êtres humains

Le Département souhaite développer une action volontariste et forte pour la jeunesse et la famille, en proposant une politique éducative et d'accompagnement global.

Cette action vise à apporter des réponses à des enjeux illustrés par quelques chiffres :

- La part des mineurs qui représente près de 21 % de la population totale,
- Un taux de chômage, bien qu'inférieur à la moyenne nationale qui reste significatif (7.6%) et les jeunes constituant la population la plus exposée, notamment ceux sans diplôme,
- Un taux de pauvreté de 12% et 16% des allocataires de la CAF qui dépendent totalement des allocations familiales,
- Une augmentation sensible et régulière du nombre d'enfants concernés par une information préoccupante (+ 60% en 4 ans),
- Un nombre d'enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance en augmentation (+25% entre 2016 et 2017),
- 352 mineurs non accompagnés pris en charge fin 2017,
- Des jeunes engagés dans la vie associative ; 20 % des jeunes impliqués dans une association de type altruiste et militante.

L'Assemblée départementale a adopté en mars 2017 le « Plan d'actions éducatives et collèges qui constitue la première pierre de cette démarche. En proposant aux collégiens des actions orientées sur le développement de la citoyenneté, de la créativité et de l'esprit critique, le Département a posé les bases d'une politique ambitieuse pour toute la jeunesse.

Pour aller plus loin, et construire avec les acteurs de proximité des solutions adaptées aux besoins et aux ressources de chacun des territoires, un cadre a été posé par le Plan d'Action Enfance Jeunesse Famille dans une approche territoriale et transversale (politiques départementales médico-sociales, culturelles, sportives, d'insertion..).

Ce plan a été construit sur la base d'une large concertation notamment dans le cadre d'ateliers qui ont mobilisé 280 personnes dont 125 partenaires. Il a été approuvé par l'Assemblée départementale le 25 juin 2018, et prévoit un ensemble de 76 actions dont les deux tiers sont des actions nouvelles. L'objectif est de développer une prévention universelle graduée et précoce en s'appuyant, pour le plus jeune âge, sur la protection maternelle et infantile, et sur une prise en charge globale à l'interface du sanitaire, de l'éducatif et du social, afin de permettre :

- un accompagnement afin de proposer de mieux personnaliser les prises en charge pour un parcours adapté à chaque jeune,
- de favoriser l'inclusion et l'engagement des jeunes (réussite éducative, formation à la citoyenneté, recherche d'emploi, de logement, accès aux soins, pratiques sportives et culturelles..).

Pour y parvenir, il est proposé d'animer des réseaux d'acteurs en territoires, de co-construire avec les jeunes et les acteurs des solutions adaptées aux contextes de chaque territoire.

La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur une gouvernance participative sous l'égide de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance qui rendra compte chaque année de l'avancée des projets et qui réactualisera à mi-parcours l'état des lieux.

2-1-2 Agir pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations L'épanouissement de tous les êtres humains

Accompagner la dépendance des personnes âgées ou les personnes en situation de handicap constitue un enjeu de société. Il est aujourd'hui de la responsabilité de tous d'adapter la société aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, dans un mouvement qui place la personne au cœur des réponses.

Les personnes âgées

La Maison De l'Autonomie (MDA) qui regroupe les services départementaux travaillant pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, s'est restructurée afin :

- d'améliorer l'accueil des 12 500 personnes qui se présentent chaque année au guichet. Un dispositif de pré-accueil a été mis en place en juin 2017. 63% des visiteurs trouvent une réponse dès le pré-accueil généralement en moins de 3 mn. Les guichets individuels ont été déplacés permettant un traitement plus confidentiel des demandes et dans un délai plus rapide. Aujourd'hui le temps d'attente excède rarement 20 mn contre 1 heure en moyenne auparavant,
- de revoir les courriers-types (convocations, notifications de décisions..). Une centaine de courriers ont été reformulés afin de simplifier le vocabulaire, de préciser les délais, les modalités d'instruction des demandes, d'expliquer les motifs de décision. Ces courriers ont été soumis pour validation au Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Le soutien de la vie à domicile, en milieu ordinaire constitue la clé de voûte de la politique Autonomie du Département.

- Le Département a pour ambition d'améliorer la qualité du service rendu par les services d'aide à domicile (SAAD) et la définition d'un juste tarif. Des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sont progressivement mis en place avec chaque SAAD,
- Un soutien aux 9 000 aidants recensés dans le Bas-Rhin. Ainsi le « mois des aidants, organisé à l'automne 2017 a couvert tout le territoire sous différentes actions : informations, témoignages, groupes de parole et d'échanges, animations, journées portes ouvertes,
- Le Silver développement vise à mobiliser les moyens et les politiques du Département pour accompagner le vieillissement de la population ainsi que les personnes en situation de handicap. La démarche s'est traduite notamment par un colloque organisé en juin 2017 avec les forces vives du territoire sur les enjeux du vieillissement. Elle a pour vocation de développer des innovations en proximité, en transversalité pour répondre aux besoins des citoyens et en particulier les innovations technologiques permettant le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

Le Bas-Rhin est doté d'un réseau d'établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui disposent d'une capacité d'accueil de 9 270 places dont 626 places en unités de long séjour. Le Département finance ces établissements au titre

de la dépendance et une réforme de la tarification des EHPAD a été engagée. Elle vise à instaurer une convergence tarifaire basée sur le niveau de dépendance et les besoins de soins des résidents, qui se fera progressivement de 2017 à 2023. Cette réforme a fait l'objet d'une large concertation avec les Communes et les associations gérant ces établissements.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Près de 68 000 personnes en situation de handicap perçoivent une prestation prescrite par la Maison Départementale Des Personnes Handicapées (MDPH) qui traite plus de 60 000 demandes par an.

Les enjeux portent sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Différentes manifestations ont été organisées par la MDPH dans le cadre des « Rendez-vous de l'Autonomie » : Portes ouvertes, conférences et/ou expositions sur des sujets tels que l'autisme, la schizophrénie, la maladie de Lyme, l'insertion professionnelle...

Le Département organise également le transport de près de 600 élèves et étudiants en situation de handicap entre leur domicile et leur établissement scolaire.

2-1-3 Le plan départemental pour l'emploi et l'inclusion (PDEI) des objectifs ambitieux et des résultats

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations L'épanouissement de tous les êtres humains

Près de 25 000 ménages bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) versé par le Département du Bas-Rhin. Pour le Département, l'enjeu est de se mobiliser et de mobiliser ses partenaires afin d'aider les bénéficiaires du RSA à retrouver le chemin de l'emploi.

Le Département a approuvé en décembre 2016 un plan qui définit 3 objectifs :

- Favoriser l'accès à l'emploi durable de plus de 10 000 personnes d'ici 2019,
- Proposer d'ici 2019 une voie d'insertion à 6 000 allocataires du RSA, notamment les plus éloignés de l'emploi,
- S'assurer les conditions de réussite de la stratégie en associant les partenaires et en agissant en proximité sur les territoires.

Le plan d'action engagé par le Département a produit des résultats significatifs :

- Une baisse de 2.4 % du nombre d'allocataires en décembre 2017 par rapport à décembre 2016,
- 4 316 allocataires ayant retrouvé un emploi en 2017.

Toutefois la situation des personnes les plus éloignées de l'emploi constitue un axe majeur de mobilisation : 55% des demandeurs d'emploi ont 3 ans ou plus d'ancienneté dans le chômage.

Plutôt que de devoir traiter les conséquences de la perte d'emploi et de compenser les situations de précarité, il est proposé que le Département du Bas-Rhin s'attaque aux causes des difficultés sociales en misant sur l'investissement social : investir dans les personnes pour renforcer leurs compétences et leurs capacités, leur autonomie afin de leur permettre de participer pleinement au monde du travail et de la société.

Cette approche fonde le nouveau Plan Départemental de l'Emploi et de l'Inclusion. (PDEI).

Plusieurs leviers devront soutenir cette dynamique :

- l'écoute, l'implication des citoyens, entreprises et partenaires du Département,
- le rapprochement des territoires de vie et des territoires d'intervention afin de faire émerger des relations et des ressources territoriales,
- un travail en réseau et partenarial renforcé autour d'une approche fondée sur la personne et non sur les « publics »,
- une approche plus importante donnée à l'économie sociale et solidaire et à la responsabilité sociétale des entreprises,
- des outils en faveur de l'efficacité et de l'approche humaine des actions, tels des plates formes numériques de relation directe entre offre et demande.

L'ambition de ce plan est de favoriser l'accès à l'emploi durable de 12 000 personnes, de proposer une voie d'insertion à 8 000 allocataires du RSA à l'horizon 2021.

2-1-4 L'action sociale de proximité : agir pour les plus démunis

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La demande d'aide sociale des Bas-Rhinois a augmenté de 7% en 2 ans. Elle concerne également des retraités et des salariés. Les difficultés portent en particulier sur la gestion budgétaire et quotidienne (70 % des demandes), sur le maintien ou l'accès au logement (40% des demandes), la santé (accès aux soins, addictions pour 20% des sollicitations), les situations relatives à l'enfance, en augmentation de 60% en 5 ans.

Le Département, chef de file de l'action sociale a adopté en 2017 **un plan d'action sociale de proximité**, construit avec les partenaires institutionnels et associatifs, qui a comme objectif d'appréhender les grands enjeux sociétaux que sont la grande précarité, la prévention de la radicalisation, le vieillissement de la population, et qui s'appuie sur **plusieurs orientations** :

- Un accueil de proximité,
- Un accompagnement humain et responsable,
- Un partenariat renforcé avec les Communes, les associations, pour une action sociale plus efficace et plus humaine,
- Une écoute, une implication et une responsabilisation des usagers,
- Une observation partagée et territorialisée des publics,
- Un accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.

Quelques chiffres permettent d'illustrer la mesure de l'action :

- la réalisation de 73 600 entretiens par les unités d'action médico sociale,
- 40 000 ménages rencontrés par les travailleurs sociaux,
- 930 secours financiers exceptionnels accordés,
- 46 séances d'éducation à la santé auprès de 674 jeunes en situation de précarité,
- 2 900 tests de dépistages anti-tuberculeux et 1 300 vaccins administrés.

Des actions innovantes :

- La mise en place de dossiers sociaux dématérialisés : logiciel e-parcours afin de partager l'information entre travailleurs sociaux pour améliorer le suivi,
- Le soutien à l'aide alimentaire, grâce aux épiceries sociales qui permettent l'achat à 10% de leur valeur de produits alimentaires et d'entretien de première nécessité. Ces épiceries bénéficient à près de 2 400 familles dont 700 bénéficiaires du RSA,
- La lutte contre la précarité énergétique ; cette action est portée sur le terrain par des volontaires en service civique qui visitent les particuliers afin de les sensibiliser aux gestes en faveur des économies d'énergies.

2-1-5 La culture, le tourisme et le sport pour l'épanouissement des bas-rhinois

La culture et le patrimoine constituent un bien commun. Ils caractérisent un territoire et lui confèrent son attractivité. La notoriété touristique de l'Alsace en témoigne en prenant son ancrage, tant dans la beauté de ses paysages, que dans l'histoire, l'architecture, les arts et traditions.

- **La culture et le patrimoine**

Culture et patrimoine appellent à la responsabilité de préservation et de valorisation, de transmission et d'éducation ainsi que de promotion et de mise en perspective pour les générations suivantes.

Le Département appréhende la culture sous le double prisme du bien-être des personnes et de la valorisation du patrimoine. Il développe l'accès et l'accessibilité à la culture et au patrimoine par l'action de ses propres équipements que sont le Vaisseau, le Château du Haut-Koenigsbourg, la Bibliothèque et les Archives Départementales, ainsi que par le soutien financier ou en ingénierie apporté à de nombreux partenaires.

L'accès à la culture pour le bien-être des personnes

Pour le Département, le bien-être des personnes passe par l'accès à une offre culturelle de proximité économe en déplacement et suffisamment diversifiée pour répondre aux aspirations des personnes et des familles.

Le projet d'optimiser, en 2019, l'ancrage territorial des festivals aura pour vocation de renforcer le potentiel de ces événements festifs en termes de transmission, médiation, création, d'améliorer leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ainsi que de soutenir des mesures de préservation de l'environnement, d'équité sociale, d'efficacité économique et de prévention des risques auditifs.

La préservation du patrimoine comme passerelle entre les générations

La préservation du patrimoine s'inscrit dans une double logique, celle de la conservation et de la mise en perspectives. Dans le domaine du patrimoine, le Département a choisi de renforcer son intervention en décidant de mettre en place un fonds d'investissement pour les travaux d'urgence dans le patrimoine castral. A partir de 2019, le Département engagera, en partenariat avec des associations, Alsace Destination Tourisme, Archéologie Alsace, les services de l'Etat et le Département du Haut-Rhin, un plan de gestion du patrimoine alsacien à même d'en renforcer la sauvegarde et la valorisation.

La gestion raisonnée des équipements culturels du Département

La gestion quotidienne des établissements culturels, propriétés du Département, fait l'objet d'attention et de pratiques réfléchies. Pour illustration, le Vaisseau, depuis son ouverture, promeut un développement durable de l'établissement. La gestion des fluides (baisse de la consommation du gaz et de l'électricité de moitié depuis 5 ans), l'entretien du

jardin (gestion de l'eau et 0 pesticide), l'attention portée aux matériaux utilisés (peinture recyclable, bois, produits d'entretien), la deuxième vie des outils (pour éviter des déchets), le tri des déchets sont depuis de nombreuses années des points d'attention de l'équipe.

D'autres actions comme l'insertion de clauses particulières dans les marchés, la passation de marchés réservés, les tarifs adaptés pour certains publics et les actions entreprises en partenariat avec des associations du champ social constituent autant d'initiatives qui engagent le Vaisseau dans le versant social du développement durable.

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin s'est engagée dans une gestion ergonomique de l'ensemble de son activité : outillage pour faciliter le transport des charges, planification de ses navettes afin de mutualiser les déplacements et en réduire le nombre, cession des livres désherbés au profit d'associations d'insertion.

L'information et la formation du public

En sa qualité de lieu de culture scientifique, le Vaisseau propose des offres de médiation traitant de thématiques promouvant autant la protection de l'environnement et de la biodiversité, la sensibilisation au handicap que les démarches favorisant le « Do it yourself » et l'inventivité. Les formats (de l'animation de 15 minutes à la conférence junior) s'adressent autant aux familles qu'au public scolaire.

Dans le cadre de sa mission de lecture publique et de l'animation du réseau des bibliothèques et des bénévoles, la BDBR développe une politique documentaire intégrant des ressources sur le développement durable : l'énergie, les déchets, les espaces naturels, le voyage responsable, le recyclage des objets, la planète de demain... et contribue à l'animation d'ateliers sur ces thématiques.

• Le tourisme

Dans le cadre de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, un tourisme de sens et respectueux est privilégié. La stratégie repose sur six thématiques d'excellence pour une Alsace d'innovation et de tradition : Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce, Prendre de la hauteur en Alsace, L'Alsace prend soin de vous, Savourer les étoiles et millésimes d'Alsace, Vivre le fantastique des châteaux et cités fortifiées d'Alsace, L'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe.

Loin du tourisme de masse, l'accent est mis sur l'expérientiel et la gestion raisonnée. La digitalisation de la gestion de la relation à la clientèle sera encouragée ainsi que le développement de services à la personne, tels que le transport de bagage ou des emplacements pour les vélos.

L'itinérance pédestre ou à vélo est valorisée par le renforcement de la signalétique et la mise en place de boucles locales valorisant la découverte des villages et des paysages par une mobilité douce et respectueuse de l'environnement.

• Le sport : un enjeu d'épanouissement et de santé publique

L'importance du sport dans le Bas-Rhin peut être illustrée par quelques chiffres clé :

- Plus de 53 000 licenciés de moins de 18 ans,
- 424 clubs et comités sportifs subventionnés,
- Un réseau d'infrastructures particulièrement développé sur le territoire bas-rhinois : 25 piscines, 549 gymnases et salles polyvalentes, 700 lieux de pratique de pleine nature dans une quarantaine de disciplines, 7 000 km de sentiers de randonnée.

Le Conseil Départemental a redéfini en 2018 la politique sportive du Département en quatre axes afin de :

- ✓ Prendre en compte **l'évolution des pratiques sportives et les attentes des pratiquants** et mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations,
- ✓ Renforcer **l'accès au sport pour tous**, l'activité sportive et physique étant vecteur d'éducation, d'épanouissement, d'équilibre, de bien-être et de cohésion sociale,
- ✓ Mieux diffuser le sport auprès des **publics prioritaires** du Département en l'inscrivant dans toutes les **compétences départementales**,
- ✓ Positionner le Bas-Rhin comme un **territoire de sports de nature** pour valoriser ses atouts du Bas-Rhin en la matière : reconnu comme région touristique, mais peu sur cette thématique, alors que l'offre est importante : premier département cyclable, 700 sites de pratiques, 7 000 km de sentiers de randonnée balisés,
- ✓ **Soutenir le monde sportif** dans son action en dotant ses acteurs de moyens nouveaux et par une meilleure reconnaissance des bénévoles,
- ✓ **S'appuyer sur l'excellence** des clubs locaux, pour leur valeur d'exemplarité pour les jeunes et d'attractivité pour le territoire.

4 axes ont été définis dans la politique sportive départementale :

- L'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ; le Département souhaite concilier le développement des sites de pratiques, de plus en plus fréquentés et la préservation du milieu naturel,
- Soutenir le sport pour tous, en s'appuyant sur les comités sportifs et le bénévolat, en organisant des manifestations et en développant le sport santé,
- Encourager l'engagement des collégiens et leur investissement dans les sections sportives,
- Soutenir les clubs, les sportifs « espoirs » et le sport de haut niveau, qui contribuent à la promotion et au développement du territoire.

Ces axes sont déclinés en programmes d'actions opérationnels dont la finalité est de permettre et d'encourager la pratique sportive, afin de promouvoir toutes ses valeurs.

2.2 L'avenir des territoires

2-2-1 L'habitat au cœur des enjeux du développement durable

L'épanouissement de tous les êtres humains

La transition vers une économie circulaire

La lutte contre le changement climatique

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

L'habitat constitue l'une des pierres angulaires du développement durable. Il concentre des enjeux de lutte contre le changement climatique, notamment parce que le chauffage des bâtiments est l'un des principaux pourvoyeurs de gaz à effet de serre, des enjeux de solidarité avec le droit à chacun de disposer d'un logement décent, avec la lutte contre la précarité énergétique, d'épanouissement des êtres humains grâce à des logements adaptés aux besoins et à leur environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat 2010-2015, le Département a mis en place différents outils d'accompagnement (mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, GIE Viabitat, Etablissement Public Foncier Local d'Alsace..) et des dispositifs (Quartiers plus 67, Handilogis 67, résidences seniors, PIG Renov'Habitat).

L'action du Département a permis ou contribué à la création de 47 résidences seniors, 4 résidences pour personnes en situation de handicap, plus de 2 000 logements adaptés dans

le parc HLM ou le parc privé ; 655 ménages ont pu être relogés dans le cadre du dispositif handilogis.

L'offre en logements reste toutefois encore déficitaire quantitativement et qualitativement, particulièrement pour les plus précaires.

Le Département a piloté l'établissement d'un nouveau plan départemental de l'habitat (PDH) pour la période 2018-2024 dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Quatre axes ont été approuvés dans le PDH et repris dans la stratégie habitat du Département, par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/008) :

- Dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation,
- Encourager un habitat plus performant énergétiquement et de meilleure qualité,
- Assurer un logement pour tous en accompagnant les nouveaux modes d'habiter,
- Construire la maison alsacienne du 21ème siècle pour préserver et innover.

La mise en œuvre de cette politique se déclinera dans un ensemble d'actions s'inscrivant dans :

- la **transition énergétique** (construction exemplaire ou réhabilitation énergétique de logements dans le parc social, soutien à la réhabilitation énergétique des logements du parc privé et des copropriétés, mise en œuvre du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, lutte contre le logement insalubre),
- **Le développement de solutions de logements accessibles financièrement et socialement à différents publics** (jeunes, personnes en situation de handicap, insertion, personnes âgées),
- **La lutte contre l'étalement urbain par une complémentarité entre constructions neuves et rénovation de l'habitat ancien** : (mieux mobiliser les logements vacants, réhabiliter l'habitat ancien en respectant le bâti, concevoir des maisons bien intégrées dans le paysage et l'urbanisme traditionnel),
- **Le soutien à la vitalité et l'attractivité des villes et bourgs centres** : agir sur l'aménagement urbain, soutenir des opérations exemplaires (quartiers plus, rénovations des centre-villes...) et accompagner l'innovation sociale et technologique.

2-2-2 Le Département, acteur et moteur de la mobilité

La transition vers une économie circulaire

La lutte contre le changement climatique

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Quelques chiffres illustrent l'implication du Département dans les enjeux de mobilité. Le Département a en charge la gestion de :

- 3 420 km de routes et l'entretien de plus de 3 200 ouvrages d'art et murs de soutènement , 34 000 arbres le long des routes et 101 bassins de rétention,
- Trois bacs rhénans,
- 1 000 km de pistes cyclables,

- Le transport des élèves en situation de handicap (600 élèves concernés),
- Les navettes touristiques : Haut Koenigsbourg, Fleckenstein, navette des neiges...,
- Le covoiturage : 1 048 places disponibles sur 80 aires,
- Le cofinancement de projets d'accessibilité au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (investissements portuaires, tramway, rocade sud),
- La réduction du montant des péages sur l'autoroute A4.

Le Département a consacré près de 30 M€ de dépenses d'investissement et 12,2 M€ en fonctionnement à la gestion du réseau routier en 2017 en mobilisant 280 agents.

Il a adopté en 2017 un plan « territoires connectés et attractifs » ambitieux et volontaire. Ce plan prend en compte les besoins de mobilité et de sécurité des habitants, ainsi que les attentes des entreprises en termes d'accessibilité. Il met en perspective les chantiers futurs dans une dimension **transfrontalière** et interdépartementale en définissant un programme de 80 opérations pour un engagement du Département de 160 M €.

Dans ce cadre est également prévue une enveloppe de 11 M€ pour des aménagements cyclables qui conforteront le Bas-Rhin dans sa position de 1^{er} département cyclable de France. Ainsi de nouveaux itinéraires cyclables sont en cours de réalisation en 2018 (liaison Stotzheim – Kertzfeld, Vallée de la Bruche, ainsi qu'un appui aux collectivités locales pour la réalisation d'études de schémas cyclables de proximité). Une étude pour la réalisation d'un passage cyclable à hauteur de Beinheim va être lancée également.

Les infrastructures réalisées dans ce cadre feront l'objet d'une insertion paysagère soignée et de mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement. (collecte et traitement des eaux pluviales, passages de faune, plantations et création de prairies, préservation d'espaces à protéger..).

Le Département participe également aux réflexions « Grenelle des mobilités » avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Région. Il s'agit d'études engagées dans une logique d'optimisation des transports autour de l'EMS en prenant particulièrement en compte les problématiques de limitation des gaz à effet de serre.

La démarche « Ecoroute » se traduit par de nombreuses actions telles que le recyclage de matériaux en place ou provenant d'autres chantiers, ou encore la politique de fauche tardive pour la préservation de la biodiversité, la suppression de l'utilisation de pesticides et la limitation aux stricts besoins du salage hivernal.

2-2-3 L'agriculture et les espaces naturels : pour un aménagement harmonieux des territoires

La transition vers une économie circulaire

La lutte contre le changement climatique

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

Les espaces naturels et la biodiversité

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, **destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels**

et des champs naturels d'expansion des crues, et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

A ce titre, il a acquis 500 ha, dont 113 sont gérés en régie (en particulier le site de Leutenheim, 86 ha d'un seul tenant), et 387 ha dont la gestion est confiée au Conservatoire des Sites d'Alsace.

1 110 ha sont par ailleurs classés en zone de préemption dans un objectif d'acquisition à terme.

Ces sites font l'objet d'aménagements et d'une gestion adaptée afin de préserver leur caractère remarquable et permettre leur ouverture au public lorsque celle-ci est compatible avec leur préservation. Ainsi un projet d'aménagement en vue d'une ouverture au public est à l'étude sur le site de Leutenheim.

Le Département est par ailleurs opérateur pour la souscription de mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) sur différents sites présentant un intérêt particulier :

- 2 020 ha ont fait l'objet de MAEC en zone de montagne,
- 1 292 ha en zone de ried (Zorn, Zembs, Dachsbach, Andlau).

Le site du Woerr (Lauterbourg), géré par le Département, est partenaire d'un réseau expérimental de réintroduction de la tortue d'Europe (Cistude).

Le Département apporte également un soutien à différentes associations oeuvrant à la préservation de la biodiversité (Ariena, CINE, CSA, Odonat, Bufo, LPO...).

Ce soutien relève soit d'aides directes, soit par l'intermédiaire d'un appel à manifestation d'intérêt, dont l'objectif est de stimuler l'innovation dans le domaine de la préservation de la biodiversité et des espaces et de la sensibilisation du public.

L'aménagement foncier : un outil pour préserver des espaces naturels

L'aménagement foncier est une compétence du Département. Une de ses missions est de contribuer à préserver les ressources en eau, la biodiversité sauvage et domestique et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Il constitue à ce titre un levier pouvant permettre d'engager des programmes de restauration de milieux naturels.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Département s'est engagé à mobiliser les projets d'aménagement foncier en vue de :

- Privilégier le maintien ou la reconstitution de la dynamique latérale des cours d'eau dans les zones de mobilité dégradées en concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires) et le maître d'ouvrage concerné (Association foncière et/ou Commune) et accompagnés de mesures de maîtrise foncière,
- Préserver la végétation rivulaire, les haies jouant un rôle dans la gestion des écoulements,
- Améliorer la rétention des eaux sur l'ensemble des bassins versants par la restauration des réseaux de haies et par la mise en valeur et le maintien des zones humides, développer la mise en place d'aménagements permettant de limiter et de ralentir les ruissellements et l'érosion, et de préserver les capacités d'infiltration.

Dans cette optique, l'animation foncière mise en place par le Département a permis d'acter le principe avec les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires, Communes) de la mise à disposition pour le SIVU de la Souffel de 66 hectares de foncier permettant le maintien

ou la reconstitution de la dynamique latérale de 40 kilomètres de cours d'eau dans les zones de mobilité dégradées.

Pour une agriculture familiale, diversifiée et des productions de qualité : les circuits courts de produits agricoles :

Le Département mène une démarche globale de promotion de la qualité des 3.2 millions de repas servis chaque année dans les collèges publics et d'une alimentation équilibrée, ainsi que de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche a vocation à s'étendre à l'ensemble des établissements partenaires du Département.

Dans cette perspective, de nombreuses actions sont engagées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, ainsi qu'avec l'Ariena, auprès des collèges :

- Ouverture fin 2016 de la plateforme Appro-alsace, outil de e-commerce visant à rapprocher les producteurs et les acheteurs,
- Animation de réseau dans les collèges avec les responsables de restauration,
- Journées à thème « ici on mange bio et local » et animations dans les restaurants scolaires plusieurs fois par an,
- Accompagnement individualisé de 4 nouveaux collèges chaque année dans le cadre du dispositif « mangeons sain, local et jetons moins »,
- Intervention à la demande par les Jeunes Volontaires en Service Civique pour la réalisation de campagnes de pesées pour évaluer le gaspillage, et d'animations lors des repas,
- Animation de groupes de travail restreints entre collèges géographiquement proches pour une réflexion sur les besoins et une harmonisation des commandes, afin d'optimiser les tournées de livraison des producteurs.

L'Exécutif départemental souhaite étendre la démarche sur l'approvisionnement bio et local des collèges aux établissements qui entrent dans le champ d'intervention du Département: établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Dans cet objectif, plusieurs pistes ont été étudiées :

- Appel à volontaires pour démarrer une expérimentation sur l'approvisionnement des établissements, sur le même principe que ce qui a été réalisé dans les collèges. Un accompagnement personnalisé de ces établissements, en lien avec la Chambre d'Agriculture, pourrait se mettre en place,
- Intégration d'établissements volontaires aux groupes de travail locaux des collèges, sur la coordination des commandes auprès de producteurs locaux : un groupe de travail sera mis en place dans le sud du Bas-Rhin (collèges de Villé, Schirmeck, Châtenois, Dambach), qui pourrait intégrer les EHPAD du secteur.

Les épiceries sociales : lutter contre le gaspillage de denrées alimentaires au profit des plus démunis

Le Bas-Rhin est doté d'un réseau de 18 épiceries sociales qui bénéficient principalement de produits fournis par la Banque Alimentaire, qu'elles commercialisent à faible coût à un public de personnes en difficulté. Ces épiceries sociales ont ainsi commercialisé en 2017, 546 tonnes de produits alimentaires.

Le Bas-Rhin est un territoire riche d'une agriculture diversifiée produisant notamment des fruits et légumes qui ne sont pas toujours commercialisés dans leur intégralité soit parce qu'ils ne peuvent être récoltés pour des raisons logistiques, soit pour des raisons d'aspect, ou de débouché. Une réflexion est en cours avec la profession agricole et Solaal, association dont l'objet est de faire le lien entre les producteurs et les associations d'aide alimentaire, afin d'organiser l'approvisionnement des épiceries solidaires en produits invendus.

Cette démarche permet aux épiceries sociales de compléter la gamme de produits frais, de lutter contre le gaspillage et les pertes de produits invendus.

En conclusion de ce rapport sur la situation du Département en matière de développement durable, il convient de souligner :

- La grande variété des enjeux sur lesquels le Département a l'ambition de faire progresser durablement le territoire et d'apporter des services à ses habitants,
- La transversalité de son action, avec l'objectif de développer des synergies et des complémentarités entre les politiques, les actions et les compétences,
- la co-construction de ses politiques avec l'appui des acteurs publics comme ceux de la société civile, dans une logique de subsidiarité,
- la proximité, en essayant d'apporter des réponses au plus près des territoires et des citoyens.

Plusieurs politiques publiques ont été redéfinies au cours de ces deux dernières années. Il conviendra d'en évaluer l'efficacité, d'être à l'écoute des partenaires et des territoires, et de continuer à construire l'avenir du Bas-Rhin et de l'Alsace.

Le Département portera aussi une ambition particulière dans le cadre de la transition énergétique. Les orientations stratégiques en matière de transition énergétique soumises au vote de l'assemblée le 13 décembre 2018 proposent de travailler autour de quatre orientations : Concevoir les bâtiments départementaux du 21^{ème} siècle, sobres et innovants ; Agir auprès des Bas-Rhinois pour accompagner durablement la transition énergétique ; Faire de l'Alsace une terre d'innovation de la transition énergétique et écologique ; Venir en appui aux territoires pour leur transition énergétique par la création d'une offre d'accompagnement innovante.

Dans cette perspective, la construction de la Collectivité Européenne d'Alsace sera porteuse d'une nouvelle ambition, animée d'une volonté d'inscrire le développement durable au cœur de ses politiques, en mobilisant de nouvelles synergies pour un territoire alsacien ouvert sur ses voisins, et sur l'Europe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport annuel portant sur la situation en matière de développement durable dans le Bas-Rhin, précédant le débat relatif au vote du budget 2019 du Département du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY